



République Tunisienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie

APPEL A PROPOSITIONS
DANS LE CADRE DE LA COOPERATION
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
TUNISO-PORTUGAISE
2009

Dans le cadre du développement de la coopération scientifique et technologique entre la République tunisienne et la République portugaise, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (MESRST) en collaboration avec le Ministère de la Science, Technologie et de l'Enseignement Supérieur du Portugal (Office des Relations Internationales en Science et Enseignement Supérieur : GRICES) lancent le neuvième Appel à Propositions pour la mise en œuvre de projets conjoints de recherche entre les structures de recherche tunisiennes et portugaises.

I - OBJECTIFS

La mise en œuvre des projets conjoints de recherche, vise à promouvoir les échanges scientifiques et la mobilité des chercheurs entre les deux pays ainsi que l'établissement d'un partenariat scientifique de haut niveau dans des domaines prioritaires d'intérêt commun tels que :

- Biotechnologies et génie alimentaire,
- Agriculture, pêche et aquaculture,
- Sciences de la terre,
- Chimie industrielle et environnement,
- Santé (maladies infectieuses et génétiques),
- Technologies de l'information et de communication,
- Sciences et technologies des matériaux.

Placé sous la responsabilité de deux coordonnateurs, l'un tunisien et l'autre portugais, un projet conjoint de recherche fédère, sur un sujet scientifique bien ciblé, une ou plusieurs institutions de recherche tunisiennes et une ou plusieurs institutions de recherche portugaises.

II - MOYENS

Les moyens alloués aux projets conjoints de recherche tuniso-portugais visent à encourager la mobilité des chercheurs et d'étudiants-chercheurs membres des équipes pour des périodes de deux semaines maximum pour les chercheurs et les étudiants-chercheurs (2^{ème} année Mastère ou Doctorat).

- La partie tunisienne prend en charge les frais de voyage des chercheurs et étudiants-chercheurs tunisiens au Portugal et les frais de séjour des chercheurs et étudiants-chercheurs portugais en Tunisie.
- La partie portugaise prend en charge les frais de voyage des chercheurs et étudiants-chercheurs portugais en Tunisie et les frais de séjour des chercheurs et étudiants-chercheurs tunisiens au Portugal.

La durée maximale des projets retenus est de deux ans et le financement est alloué année par année après présentation d'un rapport d'avancement. Le financement ne peut, en aucun cas, couvrir les frais de fonctionnement ou d'équipement des laboratoires.

III - CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS

1. Constitution des dossiers

Les demandes pourront être présentées par les chercheurs ou professeurs responsables des projets conjoints, tunisiens ou portugais, en possession du grade de docteur, affectés à caractère permanent à des institutions tunisiennes ou portugaises.

Les demandes seront présentées sur le formulaire normalisé ci-joint.

Les dossiers de soumission devront comporter les pièces suivantes :

- Un formulaire conjoint fourni en Tunisie par le MESRST et au Portugal par le GRICES dûment rempli et **obligatoirement déposé dans chacun des deux pays** (en Tunisie au MESRST par le coordonnateur tunisien **et** au Portugal au GRICES par le coordonnateur portugais),
- Un échange de lettre d'intention pour participer conjointement au projet.
- Les CV des chercheurs impliqués dans le projet.

Les formulaires de soumission devront **obligatoirement** porter le visa du chef d'établissement auquel appartient le chef de projet.

Tout dossier ne remplissant pas les conditions précitées ne sera pas éligible.

2. Dépôt des dossiers

- **La partie tunisienne déposera trois exemplaires en français ou en anglais au :**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie
(Direction Générale de la Coopération Internationale)**

Adresse : Avenue Ouled Haffouz - 1030 - Tunis
Tel : +216 71 786 300 /795 414 /71 847 772
Fax : +216 71 791 424
URL : <http://www.mes.tn/> ; <http://www.rsit.rnu.tn>

- **La partie portugaise déposera trois exemplaires en portugais à :**

***GRICES - Gabinete de Relações Internacionais da Ciência e do Ensino Superior
Ministério da Ciência, Tecnologia e Ensino Superior***

Adresse : Av. 5 de Outubro, n° 85 - 5° 1050-050 LISBOA
Tel : +351 21 7828337
Fax : +351 21 7971687
URL : <http://www.grices.mctes.pt>

Les soumissions pour l'année 2009 devront être adressées avant le **30 juin 2009**.

IV - EVALUATION ET SELECTION DES PROJETS :

Les projets soumis seront évalués par des experts tunisiens et portugais et les résultats de cette évaluation seront portés à la connaissance des équipes au cours du mois de Février 2010.

Le démarrage effectif des projets est fixé au mois Mars 2010.

Pour tout complément d'information prière de contacter :

- au MESRST:

Mr. Malek KOCHLEF/Mlle Manel JEBRI
Tel : +216 71 795 414 /71 847 772
E-mail : malek.kochlef@mes.rnu.tn
E-mail : maneljebri@yahoo.fr

- au GRICES

Mme Tera MARTINS
Tel : +351 21 7828337
e-mail: teresa.delicado@fct.mctes.pt